

COMMUNIQUÉ D'INFORMATION DU MAIRE DE MIRAMAS CORONAVIRUS : Réouvertures du cimetière et de la déchetterie, sous conditions

> Cimetière : réouverture dès lundi 27 avril

En cette période difficile, Frédéric Vigouroux, maire de Miramas, a souhaité permettre la réouverture du cimetière afin de permettre aux Miramasséens de pouvoir se recueillir et d'entretenir les sépultures de leurs proches disparus.

Par conséquent, dès le lundi 27 avril, l'accès au cimetière est autorisé sous conditions :

- Ouverture du lundi au dimanche, de 8h à 19h.
- Attestation dérogatoire de déplacement et pièce d'identité obligatoires, en cochant la case « déplacements brefs », en cas de contrôle.
- Déplacements individuels recommandés ou à 3 maximum avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, afin éviter les risques de propagation du virus.
- Limitation de présence à 30 minutes et des déplacements (ne pas venir plusieurs fois par semaine).
- Respect strict des gestes barrières : distanciation d'au moins 1.50 m avec les autres personnes, se laver les mains avant et après, ne pas se toucher le visage, éternuer ou tousser dans son coude, ne pas se déplacer si l'on est malade, utilisez des mouchoirs à usage unique, veiller à déposer tous déchets dans les bacs à disposition.

Merci de votre responsabilité et du respect des consignes pour votre sécurité et celle des autres.

Pour toute question : 08000 13140 (numéro unique d'information à la population).

> Déchetterie : réouverture dès mardi 28 avril

Afin de lutter contre les dépôts sauvages, d'éviter la saturation des points d'apport volontaire, les brûlages de déchets verts, et suite aux nombreuses demandes des citoyens, la Métropole a décidé la réouverture progressive des 36 déchetteries du territoire. Concernant celle de Miramas, située à la zone des Molières, elle ouvrira ses portes dès le mardi 28 avril, selon les modalités suivantes :

- Ouverture les mardis et vendredis (le jeudi, si vendredi férié comme le 1^{er} et le 8 mai), de 10h à 16h.
- Uniquement pour les déchets verts, métaux, cartons, encombrants et gravats.
- Un accès par jour avec 2m³ maximum par dépôt pour les particuliers et entreprises
- Limitation à 3 véhicules simultanés pour garantir la sécurité du personnel comme des usagers. Un filtrage sera opéré à l'entrée.
- Se munir de son autorisation de sortie et pièce d'identité (case achats de première nécessité).

Contacts presse

> Betty Reboul : Journaliste – Relations presse – 06 63 44 33 03 - b.reboul@mairie-miramas.fr

> Véronique Barbetti : Directrice Communication, numérique, événementiel et tourisme - 06 31 00 53 61 - v.barbetti@mairie-miramas.fr